



CENTRE REGIONAL DE L'HABITAT

SECONDS ŒUVRES UNITE INTERVENTION LYONNAISE
RCS LYON 500 110 754 capital 10 000€
56 rue Baraban 69003 Lyon
Tel : 04 74 46 94 37 - Fax : 04 74 61 77 48

COMMUNIQUE DE PRESSE.

OBJET : CAMPAGNE D'INFORMATIONS 2009.

Le Centre Régional de l'Habitat de LYON (CRH), lance une campagne d'informations sur les aides de l'Etat concernant les énergies renouvelables et nouvelles, ainsi que différents aspects de la structure d'une habitation, en particulier l'isolation. Cette campagne est gratuite en région Rhône-Alpes et vise à renseigner les propriétaires sur des questions qu'ils se posent concernant leur habitation.

△ Les aides par des prêts à taux 0, concernent toutes les énergies nouvelles et renouvelables. Photovoltaïque, éolienne, capteur solaire et autre sont les secteurs où l'investissement est amorti par différentes possibilités étalées sur 20 ans. La revente de votre énergie à EDF fait partie d'une des mesures consenties, avec des remboursements annuels pouvant aller jusqu'à 4 500 €. Bien d'autres mesures sont applicables depuis peu par le Ministère qui incite les organismes comme le CRH à démocratiser ce type d'énergie propre et bios et donc de proposer aux particuliers des fabricants installateurs à des prix raisonnables.

△ Le point essentiel avec les aides de l'Etat, concerne bien évidemment l'isolation. En effet certains isolants en laines contenant des fibres peuvent ne plus avoir de pouvoir isolant au bout de quelques années. De plus avec le temps des microparticules volatiles circulent dans les combles, ce qui représente un réel danger d'inhalation. Le remplacement de ces isolants par des produits bio devient urgent.

△ La toiture est également un élément important. En effet certaines tuiles qui n'ont pas été traitées, s'accumulent de mousses et de lichens qui s'incrustent. Les racines ancrées dans les tuiles peuvent laisser passer l'eau qui s'imbibe dans le support bois et contamine petit à petit la charpente. Un diagnostic complet toiture et charpente devient alors indispensable.

△ La charpente. C'est la pièce maîtresse de l'habitation après les fondations. Elle soutient la couverture qui fait un certain poids. Il est donc important de faire vérifier l'état des pièces porteuses principales, contre les attaques d'insectes comme le capricorne, le termite véritable fléau du bois. Des solutions de traitement en profondeur existent pour les cas graves, mais la prévention encore une fois reste la meilleure solution.

△ Les façades. Egalement important de vérifier l'état des murs qui subissent beaucoup de pressions et de dilatations. Mal habillés, vos murs peuvent être de vraies éponges qui malheureusement avec le temps font perdre la teneur des liants utilisés pour le scellement des éléments de construction, et telle une gangrène, rongera petit à petit l'intérieur des façades. Par contre le mur doit respirer, il ne faut donc pas appliquer n'importe quel revêtement.

△ Les étanchéités diverses en toiture, comme les noues, les cheminées, les velux, les zingeries, les chenaux sont également à faire vérifier périodiquement. Des infiltrations par micro fissure peuvent ne pas être vues à l'œil nu, mais sont extrêmement graves pour la charpente et l'isolation.

Le CRH de Lyon conseille également sur les projets de construction et de rénovation. Il est compétent également dans le domaine de la piscine, des entretiens divers en propriété ou copropriété, d'exécutions de petits travaux, de service à domicile.

Le rôle du CRH est de conseiller et d'informer sur des aides existantes. Des financements à taux réduit voire 0. Des aides aux travaux par regroupement faisant appel aux compagnons. D'apporter des garanties par n° de police d'assurance. De faire réaliser les travaux sans aucun acompte de départ et de vérifier la bonne exécution avant le règlement. Obtenir des reports de règlements, et bien d'autres services. Voilà un service privé qui mérite d'être connu avec de telles prestations rassurantes. Le CRH de Lyon au 56 rue de BARABAN 69003 LYON est joignable au 04.74.46.94.37 / 06.72.37.63.58. Fax : 04.74.61.77.48.
http://www.aquatechni.com/art_document/383_COMMUNIQUE%20DE%20PRESSE.pdf

En Résumé : Le CRH de LYON fait exécuter les travaux par l'unité d'intervention de LYON, qui par regroupement programmera les interventions sans aucun acompte, et ne signera la réception de travaux et règlement qu'après vérifications par ses propres cadres techniciens, qui fourniront un numéro de police d'assurance pour les ouvrages exécutés garantissant ainsi pendant 10 ans minimum la bonne tenue des prestations.

